



MARQUE NANCY PASSIONS SUCRÉES



DOSSIER DE CANDIDATURE

Session 1

Mai – Septembre 2019



Madame, monsieur,

L'adhésion à la marque NANCY PASSIONS SUCRÉES est susceptible de vous intéresser.

La démarche est gratuite.

Toutefois, obtenir la marque et l'afficher impose de respecter certains critères de qualité de fabrication de vos produits.

Ils sont précisés dans la charte et le règlement, présents dans ce dossier.

Pour toutes questions, **une permanence est organisée, par les institutions partenaires, à votre intention, le mardi 25 juin 2019, entre 14 H 30 et 17 H, salle Jean Lamour, CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRAND NANCY METROPOLE MEURTHE ET MOSELLE – 53 rue Stanislas, Nancy.**

Le présent dossier est composé des pièces suivantes

- 1) Composition du dossier de candidature à nous retourner avant le 1^{er} juillet minuit.
- 2) Déroulé du processus d'adhésion de la première session (la prochaine est prévue dans le courant de l'hiver 2019/2020)
- 3) Charte et règlement d'adhésion à la marque (à retourner, signé)
- 4) Questionnaire « Informations destinées à la communication et à la promotion » (à retourner, renseigné)
- 5) Déclaration de candidature en vue de l'adhésion à la marque (une déclaration par produit, à retourner complétée et signée)

1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A LA MARQUE NANCY PASSIONS SUCRÉES

PARTIE CONCERNANT VOTRE ENTREPRISE

- Le document « *Charte et règlement d'usage de la marque* » que vous trouverez dans ce dossier est à retourner, renseigné, paraphé, daté et signé « bon pour acceptation ». Ce document est valable quel que soit le nombre de produits que vous souhaitez présenter lors de cette session.
- Le questionnaire « *Informations destinées à la communication et à la promotion* » est à retourner, renseigné, daté et signé. Il a pour objet de nous aider à organiser avec vous des événements, des circuits, des actions de communication, etc.

PARTIE CONCERNANT LE(S) PRODUIT(S) QUE VOUS PRESENTEZ.

Le nombre de produits que vous pouvez présenter lors d'une même session est limité à 3.
Pour chaque produit :

- 1. DECLARATION DE CANDIDATURE EN VUE DE L'ADHESION A LA MARQUE NANCY PASSIONS SUCRÉES (que vous trouverez dans ce dossier) RENSEIGNEE ET SIGNEE PAR PRODUIT.** Une déclaration de candidature est nécessaire pour chaque produit présenté.
- 2. COMPOSITION DU DOSSIER TECHNIQUE PAR PRODUIT**
 - Attestation de vérification de conformité du produit avec les appellations protégées auprès des détenteurs des appellations
 - Liste des ingrédients, accompagnée de factures attestant de la provenance des principaux ingrédients
 - Deux photos de bonne qualité en haute définition avec légendes et crédits, libres de droit pour une utilisation non commerciale que nous pouvons utiliser sur les supports de communication (print et internet)
 - Un texte de présentation de 10 lignes environ
 - Recette ou éléments de recette communicables au grand public
 - Historique et anecdotes concernant le produit
 - Documents de communication existants si vous en disposez / y compris en langues étrangères si vous en disposez

LE DOSSIER COMPLET EST A ENVOYER PAR MAIL à LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRAND NANCY METROPOLE MEURTHE ET MOSELLE

MAIL : tourisme@nancy.cci.fr

Copie à la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE ET MOSELLE

MAIL : regniersa@orange.fr

2. DEROULE DU PROCESSUS D'ADHESION A LA MARQUE NANCY PASSIONS SUCREES

PREMIERE ETAPE

**CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER, SCANNEZ-LE ET RENVOYEZ LE A
AVANT LE 1^{er} JUILLET 2019 A MINUIT AUX DEUX ADRESSES PRECISEES A LA PAGE
PRECEDENTE**

Réception du dossier par la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe et Moselle

Le dossier sera examiné entre le 1^{er} et le 15 juillet par un comité technique qui vérifie la conformité du dossier au niveau formel (liste des pièces exigées sur les pages précédente). Les dossiers incomplets ou non conformes seront refusés. Si votre dossier est refusé, vous serez avisé par courrier et votre dossier vous sera retourné dans les meilleurs délais.

Si votre dossier est accepté, vous serez contacté rapidement pour arrêter la date de la visite de contrôle de la fabrication des produits pour lesquels vous sollicitez l'obtention de la marque.

DEUXIEME ETAPE

POUR LES CANDIDATS RETENUS

VISITE DE VOS ATELIERS ET CONTROLE DE FABRICATION AVANT LE 15 AOUT 2019

La visite de contrôle de la fabrication dans votre atelier sera effectuée par des techniciens en provenance des institutions partenaires ; Ils émettront un avis technique sur la conformité de la fabrication par rapport aux éléments figurant dans le dossier technique.

Si votre dossier est refusé, vous serez avisé par courrier et votre dossier vous sera retourné dans les meilleurs délais.

Si votre dossier est accepté, vous recevrez un courrier vous invitant à présenter votre produit devant le comité d'adhésion.

TROISIEME ETAPE

PRESENTATION ET DEGUSTATION DE VOTRE (VOS) PRODUIT(S) DEVANT LE COMITE D'ADHESION

LE 6 SEPTEMBRE 2019 à 14 H 30, au Centre de congrès PROUVE – Salle 102

Le Comité d'adhésion se réunira pour **une présentation du produit par l'artisan fabricant, suivie d'une dégustation du produit.**

A l'issue, le Comité d'adhésion se réunira à huis clos. Vous serez rapidement avisé par courrier de la décision du Comité d'adhésion et des modalités de récupération des outils de communication attachés aux produits marqués : logo, signalétiques produits et vitrines/espaces de vente.